



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 11 janvier 2021 tenue en huis clos à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Claude Rousseau → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
Mme Nathalie Vézina → Conseillère
Mme Caroline Turgeon → Conseillère
M. Alain Dion → Conseiller
M. Patrick Noël → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-01-01-01

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec six conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Considérant les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de la COVID-19 ;

Le conseil siège à huis clos et les membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter par la voie de l'application Zoom. Cette séance sera publicisée dès que possible sur le site internet, permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-01-02-02

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE 5951
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR..... 5951
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL 5952



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

3.1	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020..	5953
3.2	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020.....	5953
3.3	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020	5953
4.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5954
4.1	Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois.....	5954
4.2	Adoption de règlement : Règlement 477-2020 « Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2021 »	5954
4.3	Acceptation d'une offre de service : Machine à timbre.....	5955
4.4	Renouvellement de contrat : Police d'assurance	5956
4.5	Masse salariale 2021	5956
5.	SÉCURITÉ PUBLIQUE	5957
6.	TRANSPORT	5957
6.1	Achat d'équipement : Véhicule multifonctions.....	5957
6.2	Embauche : Préposé aux travaux publics (Poste permanent à temps plein).....	5957
7.	HYGIÈNE DU MILIEU	5958
7.1	Renouvellement de mandat : Assistance technique - ouvrages eau potable et eaux usées	5958
7.2	Adoption de règlement : Règlement 473-2020 « Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout »	5958
8.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	5959
9.	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	5959
10.	LOISIRS ET CULTURE	5959
10.1	Remerciement : Bénévoles sortants de la bibliothèque Oscar-Ferland	5959
11.	CORRESPONDANCE	5960
12.	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS	5960
13.	DIVERS	5960
13.1	Demande d'aide financière : Déneigement de l'église ce Saint-Pierre	5960
13.2	Fin du lien d'emploi : Employé 05-0001	5961
14.	PÉRIODE DE QUESTIONS	5961
15.	LEVÉE DE LA SÉANCE	5961

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution
ou annotation

**3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7
décembre 2020**

2021-01-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance extraordinaire le 7 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal
préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020 tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-01-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.2 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 7
décembre 2020**

2021-01-03-02

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 7 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal
préalablement à la présente séance ;

CONSIDÉRANT l'erreur constatée dans le titre du document qui apparaît de
façon évidente à la simple lecture du document soumis à l'appui de la décision
prise (document 2021-01-03-02) ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-01-03-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.3 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16
décembre 2020**

2021-01-03-03

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance extraordinaire le 16 décembre 2020 ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-01-03-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

2021-01-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 124 842 \$ pour le mois de décembre 2020.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-01-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Adoption de règlement : Règlement 477-2020 « Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2021 »

2021-01-04-02

CONSIDÉRANT que la Municipalité est notamment régie par les dispositions du Code Municipal, de la Loi sur les compétences municipales et la Loi sur la fiscalité municipale ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit décréter des taux de taxe suffisants pour rencontrer les dépenses adoptées au budget 2021 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit décréter des tarifs de compensation suffisants pour régler les dépenses adoptées au budget 2021 pour les services offerts ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que le Conseil peut décréter des tarifs relatifs à l'utilisation de certains biens et à la fourniture de certains services offerts par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le Conseil peut décréter des tarifs relatifs à certains frais administratifs ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 7 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été déposé à la séance de ce Conseil tenue le 7 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

CONSIDÉRANT que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance ;

CONSIDÉRANT que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant.

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'adopter le Règlement numéro 469-2019 « Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2021 » tel que rédigé, comme s'il était tout au long récité (document 2021-01-04-02-01).
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2021-01-04-02
2021-01-04-02-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-01-04-03

4.3 **Acceptation d'une offre de service : Machine à timbre**

CONSIDÉRANT le besoin d'une machine à timbre pour assurer le bon fonctionnement de certaines tâches administratives au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues relatives à l'achat d'une machine à timbre ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

1. Procéder à la location d'une machine à timbre IN360 pour un terme de 5 ans.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-01-04-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 **Renouvellement de contrat : Police d'assurance**

2021-01-04-04

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le renouvellement de la police pour les assurances générales de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, avec la Mutuelle des municipalités du Québec et autoriser le paiement de la facture représentant une somme 40 960 \$, plus les taxes applicables.
2. Autoriser le renouvellement de la police accident pompiers de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 auprès de Lloyd's et autoriser le paiement de la facture représentant une somme 400 \$, plus les taxes applicables.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-01-04-04
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2

Document déposé : 2021-01-04-05
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 **Masse salariale 2021**

2021-01-04-06

CONSIDÉRANT que l'attribution des salaires horaires applicables au personnel régie par la Loi sur les normes du travail doit être définie et approuvée par le conseil municipal ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver les modifications apportées au traitement du personnel telles que prévues au « rapport des modifications apportées aux salaires 2021 » daté



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

du 2 décembre 2020, le tout étant rétroactif au 1er janvier 2021 (document 2021-01-04-06-01).

2. Remplacer l'échelle salariale du camp de jour actuellement en vigueur par « l'échelle salariale du camp de jour 2021 » déposée en annexe à la présente résolution (document 2021-01-04-06).
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Documents déposés : 2021-01-04-06
2021-01-04-06-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRANSPORT

6.1 Achat d'équipement : Véhicule multifonctions

2021-01-06-01

Le conseil ordonne et statue que l'adoption de la présente résolution soit reportée à une séance ultérieure.

Document déposé : 2021-01-06-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Embauche : Préposé aux travaux publics (Poste permanent à temps plein)

2021-01-06-02

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-05-06-02 « Ouverture de poste et engagement : Préposé aux travaux publics (contrat à durée déterminée de 3 mois avec possibilité de prolongation) » ;

CONSIDÉRANT la publication d'une offre d'emploi pour le poste de préposé aux travaux publics (Poste permanent à temps plein) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Procéder à l'embauche de Frédérick Thibault au poste de préposé des travaux publics de la Municipalité.
2. Fixer la rémunération de Frédérick Thibault au taux horaire proposé par le comité de sélection, tel que déposé au document 2021-01-06-02.
3. Assujettir Frédérick Thibault au respect de la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

4. Conserver le lien d'emploi avec l'employé 05-0012 à titre de préposé aux travaux publics sur appel (contrat à durée déterminée de 3 mois avec possibilité de prolongation) à la date et selon les termes établis par le conseil.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-01-06-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 **Renouvellement de mandat : Assistance technique - ouvrages eau potable et eaux usées**

2021-01-07-01

CONSIDÉRANT les exigences relatives à la modification du règlement sur les ouvrages d'assainissement des eaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de service 20042 « Offre de services professionnels – Assistance technique pour les ouvrages d'eau potable et eaux usées » préparée par Nordikeau daté du 9 décembre 2020 ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter l'offre de service 20042 préparée par Nordikeau pour obtenir une assistance technique pour les ouvrages d'eau potable et d'eaux usées pour un montant forfaitaire de 12 072 \$ avant taxes ;
2. Accepter les taux horaires soumis pour des travaux supplémentaires, s'il y a lieu. Un bon de commande devra être transmis au fournisseur de service au préalable afin d'autoriser la réalisation de travaux supplémentaires, s'il y a lieu.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-01-07-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 **Adoption de règlement : Règlement 473-2020 « Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout »**

2021-01-07-02

CONSIDÉRANT l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) qui accorde à toute municipalité locale le pouvoir d'adopter des règlements en matière d'environnement ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge pertinent de mettre à jour les dispositions relatives aux rejets dans les réseaux d'égout exploités par la Municipalité, notamment en ce qui a trait à la ségrégation des eaux, le prétraitement des eaux, le rejet de contaminants, les déversements accidentels,



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

la caractérisation initiale des eaux usées, le suivi des eaux usées, l'inspection et les dispositions pénales.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 17 août 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été déposé à la séance de ce Conseil tenue le 2 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

CONSIDÉRANT que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance ;

CONSIDÉRANT que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante le cas échéant.

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'adopter le Règlement numéro 473-2020 « Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout » tel que rédigé, comme s'il était tout au long récité.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-01-07-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Remerciement : Bénévoles sortants de la bibliothèque Oscar-Ferland

2021-01-10-01

CONSIDÉRANT que les bénévoles de la bibliothèque Oscar-Ferland sont reconnus pour leur implication indéfectible à leur communauté, ce qui constitue une grande richesse pour la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

1. Adresser leurs plus sincères félicitations à Madame Rita Asselin pour son engagement de plus de vingt-deux (22) ans de service en tant que bénévole sortante de la bibliothèque Oscar-Ferland.
2. Adresser leurs plus sincères félicitations à Monsieur Louis Turgeon pour son engagement de plus de six (6) ans de service en tant que bénévole sortant de la bibliothèque Oscar-Ferland.
3. Remercier Madame Rita Asselin et Monsieur Louis Turgeon pour leur apport important au sein de la communauté et pour toutes ces années de loyaux services.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2021-01-10-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CORRESPONDANCE

2021-01-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de décembre 2020 est déposée.

Document déposé : 2021-01-11-00

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2021-01-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13. DIVERS

13.1 Demande d'aide financière : Déneigement de l'église de Saint-Pierre

2021-01-13-01

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été déposée pour le déneigement de l'église de Saint-Pierre par la Fabrique Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ;

CONSIDÉRANT la situation financière précaire de la fabrique dans le contexte pandémique actuelle et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière non récurrente de 3450 \$ à la Fabrique Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans pour le déneigement de l'église de Saint-Pierre.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Document déposé : 2021-01-11-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-01-13-02

13.2 Fin du lien d'emploi : Employé 05-0001

CONSIDÉRANT la décision rendue par la CNESST dans le dossier 505902205 ;

CONSIDÉRANT l'embauche de l'employé 05-0001 le 30 mars 1998 suivant l'adoption 049-98 « embauche d'un homme d'entretien », soit il y a plus de 20 ans ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mettre fin au lien d'emploi avec l'employé 05-0001 à la date et selon les termes établis par le conseil.
2. Remercier l'employé 05-0001 pour ses nombreuses années de services comme employé de la Municipalité.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 36, Monsieur le maire précise qu'aucun citoyen n'a envoyé de questions avant la présente séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-01-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été



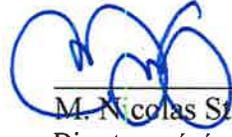
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier

¹ **Note au lecteur** : Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.